

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202303/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 22/03/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 16**

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Florence HUBERT, adjointe au maire

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC ; M. URIEN Jean-Pierre ; M. LEFFRAY Stéphane

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Mme HUBERT présente le compte administratif de 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

**Résultat de la section de fonctionnement :**

DEPENSES	1 394 853.79
RECETTES	2 400 178.90
EXCEDENT :	1 005 325.11

**Résultat de la section d'investissement :**

DEPENSES + restes à réaliser dépenses :	1 197 642.22
RECETTES + restes à réaliser recettes :	751 615.11
DEFICIT :	446 027.11

Après que le maire se soit retiré de la salle du conseil en application de l'article 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 03/04/2023